

Cette newsletter à laquelle vous vous êtes abonné, met à votre disposition des informations accessibles au moyen d'un clic sur le lien ou les liens qui vous intéressent ([en couleur orange soulignée](#) dans le texte ci-dessous). Cette pratique permet de ne pas encombrer inutilement les messageries. Pour profiter de l'apport des textes enrichis, nous vous recommandons d'ajouter l'adresse e-mail [noreply@e-monsite.com](mailto:noreply@e-monsite.com) dans vos contacts.

## Attribution de la gestion du fichier national d'identification des carnivores domestiques à I-CAD



Fin d'un feuilleton !

L'arrêté du 17 décembre 2012, publié au Journal officiel du 21 décembre 2012, agréé I-CAD pour la gestion du fichier national d'identification des carnivores domestiques. I-CAD qui réunit, à parité, le SNVEL et la SCC a obtenu la délégation de service public pour une durée de 10 ans.

[> Lire la suite](#)

## Prochaine entrée en vigueur de l'accord Frais de santé dans la CCN Fleuristes, vente et services des animaux familiers



L'accord Frais de santé devrait prochainement entrer en vigueur, suite à la publication de l'arrêté d'extension, non encore publié au 15 décembre 2012. Vous avez été nombreux à nous faire part de votre désapprobation quant à la conclusion de cet accord, et l'avez justifiée : absence d'appel d'offre, mauvaise expérience du traitement des dossiers par le Groupe Mornay dans le cadre de l'accord Prévoyance, niveau de garanties très limite, etc... Le [résultat](#) de ce sondage est toujours disponible sur notre site, bien que nous l'ayons arrêté. Cette information concerne, parmi nos adhérents et abonnés :

- à titre obligatoire, les entreprises qui appliquent la CCN Fleuristes, vente et services des animaux familiers (IDCC 1978)
- à titre facultatif, toutes les autres entreprises, qu'elles appliquent ou non, une convention collective étendue,

- à l'exception toutefois, des vétérinaires praticiens salariés ainsi que des salariés des cabinets vétérinaires pour lesquels des accords étendus sont en vigueur.

Malgré la désignation d'une institution par les instances paritaires de la CCN Fleuristes, vente et services des animaux familiers, il est possible aux entreprises de conserver la couverture qu'ils auront souscrite antérieurement, .....

[> Lire la suite](#)

## Publication des notes de service prises pour l'application des arrêtés ministériels du 31 juillet 2012 relatives aux animaux domestiques



Après la publication des arrêtés ministériels du 31 juillet 2012 nous avons informés nos adhérents et abonnés des nouvelles dispositions et de ce qui allait changer dans les pratiques professionnelles. Bien qu'ayant des informations issues de sources très fiables, nous étions en attente de la publication des notes de service afin d'informer utilement les professionnels.

La teneur de ces notes de service correspond, point pour point, à ce qui était attendu. Nous en détaillons les dispositions par le lien suivant.

[> Lire la suite](#)

### **L'équipe du SYNAPSES**

**Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie**

55, rue Lacordaire

75015 Paris

 01 44 26 30 98

 01 77 65 66 02

<http://www.syndicat-animaleries.org>

[contact.synapses@gmail.com](mailto:contact.synapses@gmail.com)

<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)